

« L'innovation est la capacité des individus, des entreprises et des nations à construire en permanence l'avenir auquel ils aspirent ». Initiative EUROPE 2020.



Feuille de route sur les achats innovants au ministère de l'Intérieur

LES ACHATS INNOVANTS AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La politique interministérielle visant à soutenir l'innovation par la mobilisation de la commande publique a été inscrite dans la mesure n° 32 du pacte de compétitivité adopté le 6 novembre 2012. Le Gouvernement y fixe comme objectif que l'achat de produits ou de services innovants représente 2 % du volume des achats de l'État à l'horizon 2020.

La conférence sur les achats innovants du 11 avril 2013, réunissant services de l'État et entreprises innovantes, a symbolisé la mobilisation de l'ensemble des ministères.

Le comité interministériel de la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, puis la circulaire interministérielle relative à la modernisation des achats de l'État et de ses établissements publics du 31 juillet 2013 ont rappelé cet enjeu et le choix d'ouvrir la commande publique aux entreprises et aux PME.

Le 25 septembre 2013, le Premier ministre a demandé à chaque ministère de réexaminer ses processus et ses achats, afin de faire toute leur place aux entreprises innovantes. Chaque administration est chargée d'élaborer et de rendre publique sa feuille de route expliquant comment elle entend atteindre cet objectif et quelles sont ses priorités en termes d'innovation.

La nature de ses missions, touchant à la protection des populations, des biens et des territoires, impose au ministère de l'intérieur d'être en permanence très attentif aux évolutions technologiques ou en matière d'innovation sociale. La présente feuille de route retrace les domaines de son activité pour lesquels il sera, dans les trois années à venir, en attente de propositions de la part du secteur privé. Elle indique également l'organisation mise en place pour faciliter les relations et organiser la rencontre entre ces besoins et les offres des entreprises.

Didier LALLEMENT

Secrétaire général

1 - LES MISSIONS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Les attributions du ministère de l'intérieur sont définies par les articles du décret n° 2012 -771 du 24 mai 2012 (annexe 1) : il prépare et met en œuvre la politique du gouvernement en matière de sécurité intérieure, liberté publique, sécurité routière, administration territoriale, immigration et asile et en lien avec le ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, il met en œuvre les politiques vis-à-vis des collectivités territoriales. Il est en outre chargé de l'organisation des scrutins.

Elles se déclinent en 7 missions au sens de la LOLF, décomposées elles mêmes en 16 programmes⁽¹⁾.

- Mission « Administration générale et territoriale de l'État ».
- Mission « Immigration, asile et intégration ».
- Mission « Relation avec les collectivités territoriales ».
- Mission « Sécurité ».
- Mission « Sécurité civile »⁽²⁾.
- Mission « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».
- Mission « Gestion et valorisation des ressources titrées de l'utilisation du spectre hertzien, des systèmes et des infrastructures de télécommunication de l'État ».

Les opérateurs

Il dispose de plusieurs opérateurs contribuant à la réalisation de ses missions, dont les plus importants sont :

ANTAI – Agence nationale de traitement automatisé des infractions.

ANTS – Agence nationale des titres sécurisés.

CNAPS – Conseil national des activités privées de sécurité.

ENSOSP – École nationale des sapeurs pompiers.

INPS – Institut national de police scientifique.

LADOM – L'agence de l'outre-mer pour la mobilité.

OFII – Office français de l'immigration et de l'intégration.

OFPRA – Office français de protection des réfugiés et des apatrides.

ENSP – École nationale supérieure de la police.

¹ <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/lois-projets-de-lois-et-documents-annexes-par-annee/exercice-2014/projet-de-loi-de-finances-pour-2014.html>.

² Les missions sécurité et sécurité civile vont être fusionnées pour le PLF2014 en une mission « sécurités ».

2 - LES ENJEUX STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'ACHAT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le champ de compétences du ministère de l'intérieur est vaste mais peut être décomposé en 4 grandes familles :

- domaine de la sécurité : sécurité intérieure, sécurité routière et gestion de crise ;
- domaine de l'administration déconcentrée de l'État et des libertés publiques ;
- domaine des relations avec les collectivités territoriales ;
- domaine de l'immigration et de l'intégration.

A - Domaine de la sécurité : sécurité intérieure, sécurité routière et gestion de crise

La sécurité intérieure, par nature, est un champ très consommateur d'innovation, pour apporter les réponses les plus adaptées à l'évolution incessante des risques.

La police et la gendarmerie nationales ont des besoins spécifiques en matière de systèmes d'information et de nouvelles technologies.

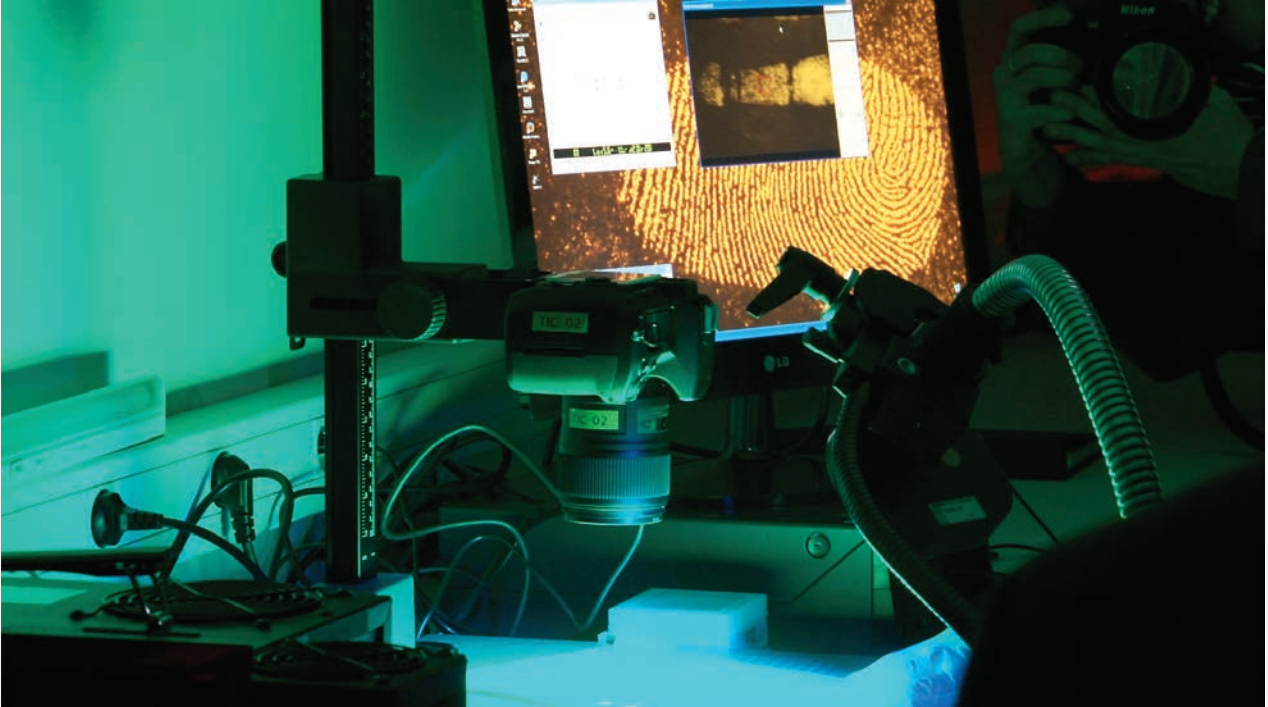
La DGPN et la DGGN ont rassemblé les savoir-faire en matière d'identification et de développement de l'innovation au sein d'un service spécifique, le service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure -ST(SI)²-, entièrement dédié à l'innovation dans le domaine des technologies et des systèmes d'information. Les priorités qui lui ont été fixées le conduisent à rechercher des innovations en matière de :

- ▶ **Développement et la convergence des systèmes d'information et de communication des forces de police et de gendarmerie.**



▶ Modernisation des centres de commandement et de l'informatique embarquée.

▶ Développement de la vidéo protection et des systèmes de traitement de l'image.



▶ Techniques d'analyse :

- biométrique ;
- biologique ;
- physique ;
- électronique et informatique.



► Systèmes à forte densité technologique :

- géolocalisation ;
- traitement du langage et acoustique ;
- fusion de données ;
- simulation ;
- optronique ;
- robotique ;
- détection des faux titres d'identité ;
- détection de substances ;
- scène de crime ;
- lutte contre la cybercriminalité ;
- gestion électronique documentaire ;
- gilet de protection individuelle ;
- textiles innovants ;
- blindage des véhicules.



Pour la sécurité civile et la gestion de crise, les besoins en innovation sont les suivants :

► Cartographie

Ses nouvelles missions de gestion de crise et la dimension interministérielle qui en découle imposent à la sécurité civile d'être au plus haut niveau technologique pour le maintien en condition opérationnelle du centre interministériel de crise, du centre ministériel de crise et des centres déconcentrés de crises (COD). La planification et la déclinaison territoriale de la sécurité intérieure génèrent également des besoins en technologie cartographique

► Gestion du risque nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC)

La gestion de la chaîne du risque NRBC (de la détection à la décontamination) et les actions de déminage nécessitent la mise en œuvre de technologies avancées.

Deux projets sont actuellement prioritaires :

- la mise en service d'une unité mobile de démantèlement des munitions identifiées contenant des gaz et liquides toxiques et jugées intransportables ;
- un système de radioscopie de colis suspect.

► Alerte des populations

Des besoins de solutions innovantes sont identifiés pour compléter le nouveau système d'alerte des populations, afin de garantir l'universalité et l'instantanéité de l'alerte (via notamment les vecteurs de communication individuels).

► **Lutte contre les feux de forêts.**



L'optimisation de la gestion des flottes d'hélicoptères et de leur maintien en condition opérationnel (MCO) est, comme cela a pu être fait en matière de gestion de flotte automobile, un terrain ouvert pour des solutions innovantes.

Pour la sécurité et l'éducation routières les besoins en innovation sont permanents.



La lutte contre l'insécurité routière exige un renouvellement continu des messages de prévention pour maintenir l'intérêt et l'attention des usagers sur le sujet. Elle demande par ailleurs le recours à des instruments de contrôle automatisé de plus en plus fiables et performants.

Les marchés de prestations intellectuelles conclus par la DSCR en matière de communication sont intrinsèquement porteurs d'innovations afin de proposer pour chaque nouvelle manifestation une idée originale, innovante.

En matière de contrôle automatisé, la France est l'un des pays qui a le plus diversifié son parc. Sept types d'équipements de contrôle sont aujourd'hui déployés : radars fixes, mobiles, discriminants, feux-rouges, passages à niveau, vitesse moyenne, mobiles-mobiles, et un huitième type d'équipement récemment expérimenté : les radars de chantier. Le renouvellement des systèmes les plus anciens et l'adaptation continue du parc aux enjeux de sécurité routière font du contrôle automatisé un domaine porteur d'innovation.

B - Domaine de l'administration déconcentrée de l'Etat, des libertés publiques

Les préfetures sont au cœur de l'animation des dispositifs mis en œuvre dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens: sécurité intérieure, sécurité civile, sécurité routière, polices administratives, concours de la force publique, hospitalisation sans consentement. Elles sont le lieu de délivrance des titres et l'instance d'animation territoriale des politiques publiques. A ce titre, elles ont une vocation interministérielle.

Ce réseau territorial est directement au contact des usagers du service public. Ses besoins en innovation concernent principalement :

- ▶ **Les vecteurs d'intermédiation** : de nouvelles formes d'interactions avec les usagers sont à développer, pour une délivrance du service public répondant aux habitudes de consommation des citoyens et aux possibilités offertes par les nouvelles technologies.
- ▶ **Le développement solutions informatiques** : le partage et le stockage d'information, concourant à l'état civil et à la mise en œuvre des polices administratives sont au cœur de la sécurisation de l'environnement informatique des agents et usagers. Dans ce contexte, la gestion électronique des dossiers et des solutions innovantes en matière de systèmes d'archivage électronique sont recherchées.

C - Domaine des relations avec les collectivités territoriales

Conjointement avec le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, le ministère de l'intérieur « prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement à l'égard des collectivités territoriales » et s'appuie sur la direction générale des collectivités territoriales (DGCL).

Elle s'est engagée depuis longtemps dans le partage d'informations en ligne et la dématérialisation des données à travers des outils tels que ACTES, E.CGCT, COLBERT, ASPIC- BANATIC et des sites internet ou intranet à l'instar du portail commun DGCL-DGFIP.

L'évolution des technologies et les enjeux de sécurisation des échanges de données entre collectivités publiques ouvrent des opportunités pour des solutions innovantes en matière de processus ou d'outils.

D - Domaine de l'immigration et de l'intégration



Les missions « immigration et intégration » sont portées par les préfetures et par les deux principaux opérateurs OFII et OFPRA, ainsi que par la police et la gendarmerie nationales.

Face à une pression démographique importante, le ministère de l'intérieur s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration des conditions d'accueil des usagers étrangers en préfeture. Dans ce cadre, il est ouvert à des solutions innovantes concernant :

- ▶ **Les solutions de traitement administratif à distance** : afin de permettre à l'utilisateur étranger d'effectuer à distance un certain nombre de démarches, lui évitant ainsi des passages au guichet lorsque ceux-ci ne s'avèrent pas obligatoires. La direction générale des étrangers en France a développé un schéma directeur des systèmes d'information qui constitue le cadre dans lequel ces solutions devront s'inscrire. Dans ce cadre, des innovations en gestion des systèmes de données (cadre de la valorisation et intelligence des données) sont plus particulièrement recherchés.

- Quant au volet « intégration », des recherches en matière d'innovation sociale pourraient être menées afin de garantir l'efficacité de cette politique en lien avec le ministère chargé des affaires sociales.

E - Fonctions support de l'administration centrale



Les fonctions supports et transverses de l'administration centrale sont animées par six directions pilotées par le secrétariat général.

L'enjeu lié à l'innovation concerne l'efficacité des fonctions supports dans quatre domaines : les systèmes d'information et de communication, les ressources humaines, le patrimoine immobilier et l'exemplarité en termes de fonctionnement courant.

- **les ressources humaines** : la direction des ressources humaines s'est engagée dans une démarche ambitieuse de management et d'accompagnement des personnels dans le cadre de la réorganisation des sous-préfectures, de la mise en place des plates-formes Chorus et de toute restructuration des services à venir. Cette action est naturellement couplée avec un plan de formation de ces agents. **Les domaines d'innovation en matière de formation professionnelle concernent :**

- le *e-learning* permettant de créer un dispositif simplifié pour réaliser des séquences pédagogiques animées ;
- la mise en place d'outils informatiques de partage de la programmation des actions de formation prévues et mises en œuvre par les différents responsables de formation ;
- le développement d'un système expert pour réaliser des évaluations différées en formation

La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement des personnels souhaite de son côté mener des actions visant à l'amélioration de l'accompagnement individualisé des personnes handicapées.

- **Les systèmes informatiques** : la direction des systèmes d'information et de la communication (DSIC) a la responsabilité globale de la conduite des projets d'évolution et d'exploitation des systèmes d'information et de communication (SIC) transverses du ministère. Dans son rôle de maîtrise d'œuvre et en relation avec les maîtrises d'ouvrage, elle met en œuvre les outils permettant d'améliorer la qualité de service aux citoyens. L'enjeu pour les années à venir est de répondre aux attentes fortes des utilisateurs, à l'explosion des usages des nouvelles technologies et de garantir la sécurité du système d'information alors que sa criticité est croissante.



Les projets de la DSIC peuvent se traduire par des achats innovants dans les domaines suivants :

- *l'amélioration de la qualité de service de l'administration envers les particuliers, les entreprises et les associations* : il s'agit de permettre la réalisation de démarches administratives en ligne (transmission d'informations, de documents, de paiements, création d'espaces collaboratifs) via tout type de supports (ordinateurs, téléphones mobiles, tablettes) en veillant à l'accessibilité des systèmes informatiques aux personnes handicapées (démarche de labellisation « SI accessible ») ;
- *l'amélioration de l'efficacité de l'administration* par la dématérialisation des procédures internes, la création d'espaces de travail interactifs pour les agents et les services, le développement de la mobilité et des accès distants aux postes de travail, en garantissant la sécurité des systèmes et des échanges ;
- *l'amélioration de la gestion des systèmes d'information* : la modernisation et la mutualisation des infrastructures techniques doit permettre d'en améliorer la gestion : rationalisation des postes de travail (virtualisation, homogénéisation, ...), des plates-formes d'hébergement (virtualisation, optimisation des flux, réduction des coûts d'énergie....), des équipements de communication et du patrimoine applicatif.

- **Le patrimoine immobilier et le fonctionnement courant** : le parc immobilier du ministère de l'intérieur représente une surface de 16,6 millions de m² SHON et plus de 7000 implantations. Le ministère s'est engagé à travers la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI) , dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'État, dans une réforme du processus de gestion de son parc immobilier, afin de mieux valoriser son patrimoine et de mieux mesurer les choix d'entretien et de maintenance à réaliser et à programmer.



Deux types de problèmes liés aux bâtiments sont particulièrement visés : l'hétérogénéité du parc immobilier (locatif et domania) et des outils budgétaires; l'obsolescence inévitable des bâtiments et des équipements (cycle de vie).

Les besoins d'innovation concernent :

- les outils et/ou systèmes d'information de type **GMAO** (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) et **GED** : le télépilotage des bâtiments, les équipes de maintenance en mode « nomade » ;
- les étiquettes dites intelligentes (RFID ou NFIC,...) ;
- le ministère envisage d'avoir une *carte d'identité de chaque bâtiment* pour pouvoir stocker toutes les décisions de maintenance, d'entretien, ... mais également optimiser et planifier la maintenance préventive et curative, les moyens techniques et humains, la gestion des stocks de pièces de rechange, les documentations et avoir une approche en coût global (**TCO**) ;
- le ministère est également engagé dans une politique d'*amélioration de la performance énergétique des bâtiments*.

Concernant le fonctionnement courant, les domaines d'innovations sont recherchés dans *l'ergonomie des postes de travail* et *la facilitation de la communication avec l'extérieur*.

3 - La gouvernance de la fonction achat innovant au ministère de l'Intérieur est intégrée à la politique des achats ministérielle

a) L'achat innovant au comité ministériel des achats

La politique ministérielle en matière d'achats innovants est un point permanent de l'ordre du jour du comité ministériel des achats. Elle constitue un enjeu de performance du plan d'achat annuel ministériel.

b) Charte de l'achat innovant

Une charte de l'achat innovant a été adoptée par le ministère ; elle fixe les principes et les enjeux de la politique des achats innovants au ministère de l'intérieur.

c) Désignation d'un référent ministériel de l'achat innovant et d'un réseau de « guetteurs de l'innovation »

► Une chargée de mission « achat innovant » a été nommée auprès du responsable ministériel des achats afin de favoriser les achats innovants au sein du ministère et être le correspondant du ministère au Service des achats de l'État pour cette politique des achats.

Elle est chargée d'insuffler une dynamique d'achat innovant à l'ensemble des directions, d'animer le réseau des acheteurs, prescripteurs et fournisseurs, de capitaliser et d'essaimer les expériences et de faire circuler l'information au sein de la communauté « achat » du ministère

► Un réseau des « guetteurs de l'innovation » a été constitué. Chaque guetteur est le garant au sein de chaque direction de la mise en œuvre de la politique d'achats innovants.

